

CORRECTIONS DE MARDI 24 MARS

Grammaire

A l'oral, trouve le sujet en l'encadrant par « c'est...qui » ou « ce sont...qui ».

- Djiva aide souvent ses parents à la maison.
- Emma et Maya sont allées à la patinoire mercredi.
- Le mois prochain, les élèves de CM1 iront à la piscine.
- Son ordinateur portable est en panne depuis hier.

A l'écrit, trouve le sujet et remplace-le par un pronom personnel (ce qu'elle a appelé pronom de conjugaison dans la vidéo) :

- Le cheval et le zèbre hennissent tous les deux.

.....Ils hennissent tous les deux.....

- La baleine bleue chante pour communiquer.

.....Elle chante pour communiquer.....

- Inutile de crier comme ça, ton père et moi t'entendons très bien !

..... Inutile de crier comme ça, nous t'entendons très bien !.....

- Le nouveau professeur sourit souvent et semble sympathique.

..... Il sourit souvent et semble sympathique.....

Education Morale et Civique

Merci aux quelques enfants et parents qui ont joué le jeu en renvoyant les réponses des enfants. Même si dans l'ensemble les réponses étaient correctes, elles étaient souvent incomplètes.

- 1- A partir de quel âge a-t-on le droit de voter ?

On peut voter à partir de l'âge de 18 ans mais il faut s'inscrire sur les listes électorales.

- 2- Qui élit-on lors des élections municipales ?

Les élections municipales permettent d'élire les membres du conseil municipal de chaque commune. Ceux-ci sont appelés conseillers municipaux. Ils élisent en leur sein le maire, qui préside le conseil municipal, ainsi que les adjoints au maire. Bravo Gabin tu avais trouvé.

- 3- Cite trois moyens mis en place pour empêcher la triche lors d'un vote ?

Vous avez souvent confondus la préservation de l'anonymat (prendre au moins deux bulletins, aller dans l'isoloir) avec le contrôle des règles.

Pour qu'il n'y ait pas de triche :

-On doit être inscrit sur la liste électorale. Le jour de l'élection, on ne peut pas voter plusieurs fois, on doit voter dans son bureau de vote. C'est le seul bureau dans lequel on est inscrit. On montre sa pièce d'identité et sa carte d'électeur.